

REUNION DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, FICHOT, TICEHURST, LECHAT, DELAHAYE, Mmes DULAURENT, MARCHAND, M. BRINON, Mmes BOUDE, DECLEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. SALGADO qui a donné pouvoir à M. LUTTON
M. DURELLE

ABSENTS : /

A été élue secrétaire : Mme DECLEMY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 20 décembre 2017 et du 11 janvier 2018.

INFORMATION : FINANCES : SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018 DE LA COMMUNE

SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018 DE LA COMMUNE

| DEPENSES | Arrondi | RECETTES | Arrondi |
|--|------------------|--|-------------------|
| Opérations reportées en 2018 | | Recettes reportées en 2018 | |
| <i>Aménagement Rue du Clos du Mont</i> | | | |
| Mission Maîtrise Oeuvre | 10 000 € | | |
| <i>Accessibilité ERP/PAVE</i> | | | |
| Mission Maîtrise Œuvre | 5 000 € | | |
| <i>Aménagement Cimetière</i> | | | |
| Travaux | 10 000 € | | |
| SOUS-TOTAL (1) | 25 000 € | SOUS-TOTAL (1) | 0 € |
| Dépenses à prévoir chaque année | | Recettes à prévoir chaque année | |
| Droit utilisation logiciels | 2 900 € | FCTVA (Dépenses 2016) | 50 000 € |
| Remboursement emprunts | 47 300 € | | |
| SOUS-TOTAL (2) | 50 200 € | SOUS-TOTAL (2) | 50 000 € |
| TOTAL DEPENSES (1+2) | 75 200 € | TOTAL RECETTES (1+2) | 50 000 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |
| | | Besoin financement | -25 200 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |
| PROJETS A ENVISAGER EN 2018 | Arrondi | RECETTES A ENVISAGER EN 2018 | Arrondi |
| <i>Aménagement Rue des Sentes</i> | | <i>Aménagement Rue des Sentes</i> | |
| Travaux | 0 € | DETR 2017 | 22 000 € |
| | | Subv. Conseil Dpt 2017 | 1 500 € |
| | | Fonds Concours CCVS 2017 | 22 000 € |
| <i>Aménagement Rue du Clos du Mont</i> | | <i>Aménagement Rue du Clos du Mont</i> | |
| Travaux | 120 000 € | DETR 2018 | |
| | | Subv. Conseil Dpt 2018 | |
| | | Fonds Concours CCVS 2018 | |
| <i>Accessibilité ERP/PAVE</i> | | <i>Accessibilité ERP/PAVE</i> | |
| Mise aux normes accessibilité des ERP (Mairie-Foyer) | 0 € | Fonds Concours CCVS 2017 | 4 200 € |
| Mise aux normes accessibilité des ERP (Ecole Elém.) | 80 000 € | DETR 2018 | |
| | | Subv. Conseil Dpt 2018 | |
| | | Subv. Conseil Région 2018 (Contrat Pays) | |
| | | Fonds Concours CCVS 2018 | |
| <i>Aménagement cimetière</i> | | | |
| Travaux | 0 € | | |
| <i>Bâtiments</i> | | | |
| Monuments aux Morts | 0 € | Subv. Souvenir Français | 600 € |
| Divers | 5 000 € | | |
| <i>Matériel</i> | | | |
| Divers | 5 000 € | | |
| <i>Voirie - Réseaux - Signalisation</i> | | | |
| Ouvrages d'Art | 5 000 € | | |
| <i>Aménagement Chemin Solaire</i> | | | |
| <i>Toiture bâtiments scolaires-Préau Ecole</i> | | | |
| <i>Eglise-Route d'Ouzouer-City stade</i> | | | |
| TOTAL DEPENSES (3) | 215 000 € | TOTAL RECETTES (3) | 50 300 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |
| | | Besoin financement | -164 700 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |

RECAPITULATIF

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------------------|------------------|--|---------------------|
| Opérations reportées en 2018 (1) | 25 000 € | Recettes reportées en 2018 (1) | 0 € |
| Dépenses à prévoir chaque année (2) | 50 200 € | Recettes à prévoir chaque année (2) | 50 000 € |
| Projets à envisager en 2018 (3) | 215 000 € | Recettes à envisager en 2018 (3) | 50 300 € |
| TOTAL DEPENSES | 290 200 € | TOTAL RECETTES | 100 300 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |
| | | Besoin financement | -189 900 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et report rést invt.2017) | |
| | | Report résultat investissement 2017 | 254 229,00 € |
| | | Excédent financement | 64 329,00 € |
| | | (Avt affect. Rést fonct.2017 et aps report rést invt.2017) | |

| <u>Affectation du résultat de fonctionnement à déterminer</u> | |
|---|---------------------|
| Résultat fonctionnement 2017 | 103 959,82 € |
| A affecter selon le besoin de financement du fonctionnement | |
| | |

2018.05 : FINANCES : URBANISME : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) DU PAYS FORET D'ORLEANS VAL DE LOIRE – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Régional de Pays 2012-2016 s'est achevé au 31 décembre 2016. La Région Centre Val de Loire a redéfini en 2012 sa nouvelle politique d'aménagement du territoire. Celle-ci est notamment marquée par la mise en place de Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, dont le cadre de référence permet d'identifier les priorités régionales et les modalités d'intervention.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Mise aux normes d'accessibilité des ERP » au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'action « Renforcer le maillage urbain et rural », axe « Mobilité durable » - « La mise en accessibilité des bâtiments publics ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), les transports publics, les bâtiments d'habitation et la voirie (PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le handicap.

La Commune de Bonnée, après réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un PAVE par un Bureau d'Etudes, a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée en Préfecture en septembre 2015. Cet agenda prévoit la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements et de la voirie dans le respect de la réglementation, dans un délai de six ans, avec une programmation des travaux et des financements.

Débutée en 2017, cette mise aux normes accessibilité a concerné en partie le site scolaire, qui désormais est accessible depuis la voirie communale. Un cheminement extérieur a été aménagé entre la Route d'Ouzouer et l'entrée du site, en traversant le parking.

Pour 2018, la Commune de Bonnée poursuit cette mise aux normes par l'aménagement intérieur (bâtiment) et extérieur (cour) dans l'enceinte du groupe scolaire. Le programme des travaux est détaillé dans une note de présentation établie par le Bureau d'Etudes et jointe au dossier de demande de subvention.

Cette opération concernant l'école élémentaire est estimée à 66 763.74 € HT. La réalisation est prévue au deuxième semestre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, à hauteur de 20 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses : **66 763.74 € HT**

Financement :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| - CRST (20%) | 13 352.75 € |
| - Autres financements (DETR 50%) | 33 381.87 € |
| - Autofinancement | 20 029.12 € |
| Total | 66 763.74 € |

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2018.06 : URBANISME : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) : CHOIX DES ENTREPRISES

Concernant les travaux de mise en accessibilité de l'Ecole élémentaire, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation des entreprises pour les corps de métier suivants : VRD, Gros œuvre, Menuiserie intérieure, Menuiserie extérieure, Peinture, Carrelage, Plomberie, Electricité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir les Entreprises suivantes :

- . SARL Géray Stéphane (VRD) pour un montant de 29 653,40 € HT, soit 35 584,08 € TTC
- . 3D Construction (Démolition) pour un montant de 6 015,00 € HT, soit 7 218,00 € TTC
- . Menuiserie Arcelin (Menuiserie intérieure) pour un montant de 6 485,40 € HT, soit 7 782,48 € TTC
- . EURL Rollion Régis (Menuiserie extérieure) pour un montant de 8 650,00 € HT, soit 10 380,00 € TTC
- . SARL Gilbert (Peinture) pour un montant de 1 630,00 € HT, soit 1 956,00 € TTC
- . Entreprise Teixeira (Carrelage) pour un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC
- . SARL Hussonnois (Plomberie) pour un montant de 5 560,14 € HT, soit 6 672,17 € TTC
- . SARL Servitechnique (Electricité) pour un montant de 1 569,80 € HT, soit 1 883,76 € TTC

Le montant total s'élève à 62 763,74 € HT, soit 75 316,49 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

. Aménagement de la Rue du Clos du Mont

Le Bureau d'Etudes ECMO sera contacté pour envisager le lancement des travaux courant mai et organiser une réunion d'information et de présentation du projet destinée aux riverains courant mars.

. Aménagement de la Route d'Ouzouer

Une estimation des travaux d'aménagement de la Route d'Ouzouer, jouxtant la Rue du Clos du Mont (Aménagement en 2018) et le Chemin de Solaire (Aménagement en 2019), sera demandée au Bureau d'Etudes.

. Réseau assainissement collectif de la Résidence du Val d'Or et du Centre Commercial Intermarché

La Résidence du Val d'Or et le Centre commercial Intermarché dépendent du réseau de Saint Père sur Loire en matière d'assainissement collectif. La prise en compte de ces habitations et de cet établissement est à l'étude dans le cadre de la délégation de service public établie entre la Commune de Saint Père sur Loire et la Société Suez pour le service assainissement.

. Entretien des trottoirs et des espaces publics

Messieurs LE BRETON et FICHOT sont chargés de se documenter, auprès de la Commune de Dampierre en Burlu et des Etablissements Méthivier, sur un équipement permettant le désherbage des trottoirs et des espaces publics sans utilisation de produits phytosanitaires.

. Bâtiments scolaires

La réfection de la toiture des bâtiments scolaires est à l'étude.
Le remplacement du préau de l'Ecole est à étudier.

. City stade

Le projet de city stade est reporté ; la réalisation de ces travaux obligerait à la mise en œuvre de fouilles archéologiques préventives (préalablement aux travaux) dont le financement devrait être assuré par le budget communal.

. Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique relative à la révision du PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre, qui est organisée du 19 mars au 20 avril 2018 inclus. Le dossier est consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie. Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bonnée, le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h00.

. Point Communauté de Communes du Val de Sully

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution des projets tels que le Centre d'Interprétation de Saint Benoît sur Loire, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Ouzouer sur Loire, le Centre culturel de Sully sur Loire, les zones d'activités.

. SICTOM

Monsieur LECHAT, délégué au SICTOM, informe le Conseil Municipal sur la dernière réunion du Syndicat, relative au fonctionnement de l'Usine d'Arrabloy et à la présentation du budget du Syndicat.

. Information des dates de réunions

- . Réunion CCAS : mercredi 28 mars 2018 à 9 h 00
- . Réunion plénière du Conseil Municipal : vendredi 16 mars 2018 à 20 h 30
- . Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 23 mars 2018 à 20 h 30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.